

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEURE

SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mil dix-huit le 22 février, le conseil municipal de la commune de PLEURE, régulièrement convoqué à la date du 16 Février 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Alexandre CROT, le Maire.

Présents: Mr CROT Alexandre, Mr TOINARD Emmanuel, Mr ROYER Bernard, Mr LYONNET Franck, Mr MACAUX Olivier, Mr BORNIER René

Absents excusés: Mme BARDOUX Karine, Mr BAUDET Nicolas, Mme GARCEL Monique, Mr PANIGOT Séverin, Mme MOREL Catherine.

Secrétaire de séance : Mr BORNIER René

ORDRE DU JOUR

1. Délibération Devis panneau « Vie Locale »
2. Achat Etang Bauloup : délibération frais notariaux
3. Ecole : Semaines 4 jours
4. Point Budget Communal 2017 et prévision Budget 2018
5. Heures supplémentaires employés
6. Bois : Ventes aux enchères
7. Questions diverses

1. Délibération N° 2018-07

Devis panneau « Vie Locale »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **ACCEPTE** à l'unanimité des membres présent le devis de l'entreprise DESIGN PUBLICITE d'un montant de 1060 € HT pour l'aquisition d'un nouveau panneau « Vie Locale »
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget investissement 2018.

2. Délibération N° 2018- 08 Frais notariés prévisionnels Achat Etang Bauloup

Lors de la séance du 25 janvier 2018, le Conseil municipal avait décidé d'acquérir l'Etang de la BAULOUP situé sur la parcelle ZA 3 pour un montant de 19 000 € hors frais de notaire.

La taxe prévisionnelle, établie par l'étude de Maître RUEZ, notaire à DOLE, s'élève à 2 339.86 € pour ce bien.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents les frais notariés concernant l'acquisition de l'Etang de la Bauloup, situé sur la parcelle cadastrale ZA 3 pour un montant de 2 339.86 €, partagés avec le vendeur.
- AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

3. Ecole : Semaines 4 jours

L'Académie de Besançon a accusé réception du souhait de la commune et du conseil d'école d'une dérogation concernant l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques, ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

Cette demande a été transmise à la collectivité compétente en matière d'organisation des transports scolaires pour avis.

L'académie de Besançon rendra sa décision à l'issue de la réunion du 12 mars 2018 avec le Conseil Départemental de l'Education Nationale.

4. Point Budget Communal 2017 et prévision Budget 2018

Une réunion ultérieure sera programmée pour développer certains points

5. Heures supplémentaires employés

Ce point sera étudié à la prochaine réunion du conseil

6. Bois : Ventes aux enchères

Aucune offre n'ayant été effectuée lors de la 1^{ère} enchère, ce point est reporté au prochain conseil

7. Questions diverses

30 millions d'amis ne prennent plus en charge la stérilisation des chats

Fin de la réunion :
A 21h30

Le Maire, CROT Alexandre

Prochain conseil :
28 Février 2018 à 20h30 en Mairie
Réunion Extraordinaire , Ordre du jour :

1. *Point Budget Communal 2017*
2. *Projets de travaux 2018*
3. *Heures complémentaires employés*
4. *Questions diverses*